

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM19 0110**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019**

### **MOTION DE NON PARTISANE VISANT À DEMANDER AU COMITÉ SERVICE À LA CLIENTÈLE ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL DE TENIR AU MOINS DEUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES EN 2019**

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) a créé son Comité Service à la clientèle et Accessibilité universelle (CSA) pour veiller à ce que les enjeux importants pour les passagers soient examinés et, si nécessaire, portés à l'attention du conseil d'administration;

Attendu que le mandat du CSA est vaste et qu'il comprend l'approbation de nouvelles lignes d'autobus et la modification de lignes actuelles;

Attendu que, conjointement avec la direction de la STM, le CSA a, au fil des ans, joué un rôle essentiel en supervisant la mise en œuvre de nouvelles politiques et d'innovations visant à augmenter l'achalandage, ce qui a entraîné, dans le réseau de la STM, des améliorations telles que la possibilité d'embarquer par toutes les portes sur certains trajets et le lancement d'un système d'information des passagers en temps réel, ainsi que d'autres perfectionnements;

Attendu que le CSA a travaillé sur des enjeux tels que l'amélioration de l'accessibilité du système de transport en commun pour répondre aux besoins de sa clientèle et la mise en œuvre du paiement mobile des titres de transport, qu'elle continue à le faire et qu'elle passe en revue l'ensemble du réseau d'autobus pour veiller à l'optimisation du service;

Attendu que le CSA a déjà tenu des assemblées publiques au siège social de la STM ou dans certains quartiers pour permettre à sa clientèle d'exprimer son opinion sur les enjeux relatifs à des dossiers comme l'accessibilité ainsi qu'au sujet des services offerts dans les différents arrondissements et dans les différentes communautés de l'agglomération de Montréal;

Attendu que, malgré les avantages évidents de ces interactions publiques avec sa clientèle, le CSA a décidé de ne pas tenir d'assemblée publique en 2018;

Attendu que la STM a déjà annoncé publiquement le 12 décembre dernier sur sa page Facebook que des consultations du CSA auront lieu en 2019, dans le cadre de la refonte du réseau bus;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa  
M. Craig Sauvé  
M. François Limoges

que le conseil municipal invite la STM à tenir au moins deux assemblées publiques du CSA en 2019.